

Demande de dispense partielle (réduction) de l'obligation générale de formation continue à laquelle sont soumis les pharmaciennes et pharmaciens d'officine

« Toutes les pharmaciennes et tous les pharmaciens titulaires du diplôme fédéral ou d'un diplôme étranger, reconnu selon le droit fédéral, sont contraints, d'après l'art. 40, let. b LPMéd, d'approfondir, de développer et d'améliorer leurs connaissances, aptitudes et capacités professionnelles comme l'exercice compétent de leur activité professionnelle l'exige. » (chapitre 6.1 du Programme de formation continue en pharmacie d'officine)

Des informations détaillées sur la dispense partielle de l'obligation de formation continue à laquelle sont soumis les pharmaciennes et pharmaciens spécialistes en pharmacie d'officine se trouvent au chapitre 6.3 du Programme de formation continue en pharmacie d'officine

« Une dispense de l'obligation de formation continue est possible mais ne constitue pas un droit. L'ampleur de la dispense est définie par la FPH Officine.

Motifs pouvant donner lieu à une dispense partielle (réduction) :

- maladie ou accident (justificatif: certificat médical),
- naissance/congé maternité (justificatif : acte de naissance),
- service militaire (justificatif : convocation) ou
- séjour à l'étranger.

[...]

Les demandes de dispense doivent être adressées et motivées par écrit au secrétariat de la FPH Officine, accompagnées des justificatifs nécessaires. Pour l'évaluation de la demande, une taxe peut être prélevée conformément au règlement des tarifs de la formation postgrade et continue de la FPH Officine. »

Auteur(e) de la demande

(uniquement les personnes abonnées à la gestion électronique du dossier de formation continue)

Nom: _____

Prénom: _____

Courriel: _____

Numéro FPH: _____

Motif de la demande:

Veillez choisir parmi les points suivants la raison de votre demande de dispense partielle de l'obligation générale de formation continue à laquelle sont soumis les pharmaciennes et pharmaciens d'officine. Prière de cocher ce qui convient (plusieurs réponses possibles).

maladie ou accident

Veillez joindre un certificat médical à cette demande.

naissance/congé maternité

Veillez joindre à cette demande le certificat de naissance de votre enfant.

service militaire

Veillez joindre à cette demande votre ordre de marche.

séjour à l'étranger

Veillez joindre à cette demande une justification du motif de votre séjour et le lieu/les lieux de destination.

autre: _____

Veillez joindre à cette demande une attestation, si disponible.

Lieu, date

Signature

Remarque: veuillez adresser cette demande accompagnée de tous les documents et justificatifs requis à fb-fc@fphch.org.